



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMUSTAUSOU

Mesdames, Messieurs, le TrapeL FC serait heureux de vous accueillir

Pour son **1^{er} tournoi Vétérans**
au stade municipal de Villemoustaussou (à côté de Carcassonne)
à **17h00** le

Samedi 16 Juin 2018

Le jour du tournoi vous trouverez :

1 point de restauration (sandwiches, frites, etc.) ouvert toute la journée avec possibilité de commande pour le repas du soir (voir fiche jointe)

1 buvette avec des boissons froides et chaudes, des glaces, des bonbons, etc.

Toutes les équipes auront une récompense

Merci de retourner le plus rapidement possible la fiche d'engagement ci-jointe accompagnée du règlement à l'adresse suivante :

Frédéric BOUILLERE
TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
9 chemin du vieux canal
11000 CARCASSONNE

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Frédéric BOUILLERE
06.65.27.16.11
f.bouillere@laposte.net

Marc CARAYOL
06.83.32.32.81
marccarayol@free.fr



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSOU

Engagement des équipes

L'inscription définitive du club au tournoi ne sera prise en compte qu'au retour de la fiche d'engagement dûment remplie (voir page suivante), accompagnée du chèque à l'ordre du T.P.F.C. Le tout doit être renvoyé à l'adresse ci-dessous :

Frédéric BOUILLERE
TRAPEL PENNAUTIER FOOTBALL CLUB
9 chemin du vieux canal
11000 CARCASSONNE

Frais d'engagement

45,00 € pour 1 équipe et **90,00 €** pour 2 équipes

Chèque d'engagement

Chèque à l'ordre du **T.P.F.C**

Date limite d'engagement : **le 27 mai 2018**



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMUSTAUSOU

Fiche d'engagement

NOM DU CLUB :

ADRESSE DU CLUB :

NOM ET TELEPHONE DU CORRESPONDANT :

ADRESSE MAIL :

Catégorie	Date	Nombre d'équipe (*)	Montant	Total
Vétérans	Samedi 16 juin 2018 à 17h			
Montant Total				

(*) Maximum 2 équipes du même club par catégorie

Chèque d'engagement

Chèque à l'ordre du T.P.F.C.

Date limite d'engagement : **le 27 mai 2018**



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE
Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSOU

Feuille d'inscription

Feuille à remettre le jour du tournoi accompagnée des licences

Catégorie : **VETERANS**

NOM DU CLUB :

Si vous avez 2 équipes inscrites, préciser le numéro de l'équipe 1 ou 2

NOM DU RESPONSABLE DE L'EQUIPE :

N° DE TELEPHONE DU RESPONSABLE :

N° du responsable présent sur le tournoi

MAIL DU RESPONSABLE :

Tableau à remplir en lettres majuscules

N° de maillot	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE

Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Règlement du tournoi et Loi du jeu

Article 01 : Le comité du tournoi est composé de dirigeants du TrapeL Pennautier Football Club. Ils sont souverains pour tous les litiges.

Article 02 : Les rencontres démarreront à **17h00** précise (formalité administrative comprise). L'horaire doit permettre le bon déroulement horaire des rencontres. La fin du tournoi est prévue vers 23h00.
La Feuille d'inscription et les licences ou documents demandés seront conservés pendant toute la durée du tournoi.

Article 03 : Les participants :

- Ne peuvent participer au tournoi « Vétérans » seulement les licenciés possédant une licence « Vétéran » de la saison en cours **OU** une licence « Foot Loisir » de la saison en cours en étant âgé de + de 35 ans **OU** être âgé de + de 35 ans (il faudra alors produire une pièce d'identité ainsi qu'un certificat médical de moins de 3 mois).
- Pour les licenciés « vétérans » et « foot loisir », il faudra présenter une feuille récapitulative tirée de « footclub » présentant les joueurs inscrits avec leur photo, leur numéro de licence et leur catégorie.

Article 04 : Toute équipe accusant un retard important pour le début d'un match (plus de 5 minutes), sera déclarée « forfait ». Elle aura match perdu avec 0 points et – 3 buts.

Article 05 : Chaque équipe sera composée de **7 joueurs** (6 joueurs + 1 gardien de but) avec au maximum **2 remplaçants**. Chaque joueur devra rester dans la même équipe tout au long du tournoi et gardera le même numéro de maillot. Un joueur qui changerait d'équipe en cours de tournoi entraînera automatiquement la perte du match pour l'équipe dans laquelle il n'est pas inscrit, sauf décision contraire du comité d'organisation qui informera l'ensemble des équipes.

Article 06 : Chaque club doit prendre toutes les dispositions pour assurer ses joueurs et ses éducateurs. Les organisateurs du tournoi déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Article 07 : Chaque équipe devra disposer de 2 jeux de maillots ou d'un jeu de maillot et d'un jeu de chasubles de couleur différente et de 2 ballons de taille n° 05.



TRAPEL PENNAUTIER F.C.

Stade municipal Jean BARTHE

Avenue de la Paix – 11620 VILLEMOUSTAUSSOU

Article 08 : Il sera fait application des lois du jeu officiel du football à 8 (sauf la durée des rencontres). L'arbitrage sera effectué par des arbitres officiels ou des membres du club organisateurs.

Article 09 : Les responsables des équipes et les dirigeants des clubs seront responsables de la discipline de leurs joueurs et de tous les membres de leur délégation. Tout comportement antisportif, toutes insultes envers les arbitres et toutes fraudes seront portés à la connaissance du comité d'organisation qui pourra, selon la gravité des faits, prononcer des pénalités, voire l'exclusion du tournoi à l'encontre du ou des responsables.

Article 10 : **Déroulement du tournoi « Phase qualificative » :**
Les poules seront composées de 4 ou 5 équipes. Les matchs dureront 2 x 10 min. A l'issue des matchs, un classement sera effectué (4 Points pour un match gagné, 2 Points pour un match nul, 1 Point pour un match perdu et 0 point en cas de forfait). En cas d'égalité, on prendra d'abord le goal-average particulier, puis le goal-average général et enfin le plus grand nombre de buts marqués.

Article 11 : **Déroulement du tournoi « Phase finale » :** (base 3 poules de 4 équipes)
Les 1^{ers}, 2^{èmes} de chaque poule et les 2 meilleurs troisième seront qualifiés pour le tournoi « Ligue des Champions » et disputeront les ¼ de finale, ½ finale et finale. Le dernier 3^{ème} et les 4^{èmes} constitueront une poule et disputeront des rencontres les uns contre les autres. En cas d'égalité, il sera procédé à 3 tirs au but. S'il y a égalité à la suite des 3 premiers tirs au but, un tir au but supplémentaire sera effectué jusqu'à ce qu'un joueur manque le sien. La durée des matchs sera de 2 x 10 minutes avec une mi-temps d'1 minute. La fin du tournoi est prévue vers 23h.

Article 12 : Le club organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi (intempéries, etc.). Les équipes seront alors remboursées des frais d'engagement.

Article 13 : La participation au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

